

## Covid-19 - Fonds de soutien d'urgence Formulaire de demande de subvention

Raison sociale : .....

Enseigne : .....

Adresse : .....

N° SIRET : .....

RCS/RM : .....

Code APE/NAF : .....

Activité de l'entreprise : .....

### Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'entreprise :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### Aides perçues depuis le début de la crise sanitaire :

- Fonds National de Solidarité, vague 1 :  oui  non

Si oui, montant de l'aide : .....

- Fonds National de Solidarité, vague 2 :  oui  non

Si oui, montant de l'aide : .....

- Ma Ville mon Shopping :  oui  non

- Impulsion Relance Normandie :  oui  non

Si oui, montant de l'aide : .....

- Prêt Croissance PME :  oui  non

Si oui, montant du prêt : .....

- Aide sanitaire forfaitaire Agglo Seine-Eure  oui  non

- Fond de soutien d'urgence Agglo/commune  oui  non

Si oui, montant de l'aide : .....

- Autre(s), précisez : .....

Montant le cas échéant : .....

**Situation de mon entreprise :**

Les mesures prises par le gouvernement, vous-ont-elles contraint à cesser votre activité ?

- en totalité Depuis le : .....
- partiellement Depuis le : .....
- pas du tout

Avez-vous utilisé des solutions alternatives afin de vous adapter à la situation actuelle (ex : développement d'un service de livraison, clic & collect, système drive, etc...) ?

- oui
- non

Si oui, précisez ? .....

.....

**Expliquez en quelques lignes la situation économique et financière de votre entreprise:**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Demande à bénéficiaire du fond de soutien d'urgence et déclare :**

- que mon établissement est bien situé sur le territoire de la communauté d'agglomération Seine-Eure (adresse de l'établissement et adresse du siège social faisant foi) ;
- que je dispose d'une surface de vente inférieure ou égale à 300 m<sup>2</sup> ;
- avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la présente subvention (cf. annexe 1).

**Pièces obligatoires à joindre à la présente demande de subvention :**

- le bilan comptable 2019
- une attestation de la situation comptable de l'entreprise laissant apparaître les chiffres d'affaires mensuels HT 2020 ainsi que les différentes charges ;
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Fait à : ..... Le : .....

Signature obligatoire et cachet de l'entreprise

## **Annexe 1 : Conditions d'attribution du Fonds de soutien d'urgence**

Les petits commerces sont essentiels à la vie des communes. Pour pallier aux pertes importantes subies par certains commerces suite à la Covid-19, une aide financée à 50% par la commune et 50% par l'Agglomération Seine-Eure pourra être proposée aux commerces rencontrant des difficultés financières et risquant de disparaître.

### **Entreprises éligibles :**

- Les commerçants situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- Les commerçants disposant d'un espace de vente d'une surface inférieure ou égale à 300 m<sup>2</sup> ;
- Les commerçants fermés durant la période de confinement.

### **Montant :**

La subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds de soutien d'urgence ne pourra pas excéder 3 000 €.

Cette subvention est cumulable avec d'autres aides (FISAC, Impulsion Relance Normandie, etc...).

*En référence au décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.*

### **Sont éligibles** les commerces fermés :

- commerces non essentiels ;
- hôtels, restaurants et débits de boissons.

### **Ne sont pas éligibles** les commerces ouverts pour les activités suivantes :

- entretien, réparation et contrôle techniques de véhicules automobiles, de véhicules, entretien, réparation et contrôle techniques de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles ;
- équipements automobiles ;
- vente et réparation de motocycles et cycles ;
- fourniture nécessaire aux exploitations agricoles ;
- commerce d'alimentation générale ;
- commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (produits surgelés, viandes et de produits à base de viande, poissons, crustacés et mollusques, pain, pâtisserie et confiserie, boissons et autres commerces de détail alimentaires) ;
- commerce de détail alimentaire sur éventaires lorsqu'ils sont installés sur un marché ;
- distributions alimentaires assurées par des associations caritatives ;
- commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route ;

- commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication, d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels, de matériels de télécommunication ;
- commerce de détail de matériaux et équipements de construction, quincaillerie, peintures, bois, métaux et verres en magasin spécialisé (magasins de bricolage), de textiles en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de graines, engrais, (jardinerie), d'animaux de compagnie et aliments pour ces animaux ;
- commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique ;
- location et location-bail de véhicules automobiles, d'autres machines, équipements et biens, de machines et équipements agricoles, de machines et d'équipements pour la construction ;
- réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, d'équipements de communication, d'équipements périphériques ;
- blanchisserie-teinturerie de détail et de gros ;
- activités financières et d'assurance ;
- commerce de gros ;
- garde-meubles.

### **Comment bénéficier de la subvention ?**

Retourner le formulaire de demande de subvention dûment complété auprès du service développement économique de l'Agglomération Seine-Eure par mail à [dev.economique@seine-eure.com](mailto:dev.economique@seine-eure.com), ou par courrier à l'adresse : Communauté d'agglomération Seine-Eure – CS 10514 – 1, place Ernest Thorel – 27 405 Louviers.

Le formulaire devra être accompagné du bilan 2019, d'une attestation de la situation comptable de l'entreprise laissant apparaître les chiffres d'affaires mensuels HT 2020 et les différentes charges ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Tout dépôt de dossier de demande de subvention ne vaut pas acceptation de la demande par la Communauté d'agglomération Seine-Eure. En effet, à réception, et seulement si la demande est réputée complète, cette dernière sera instruite en commission d'attribution.

**La demande doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2020.**

**Contact et renseignement** auprès de Sophie Ducardonnet au 02 32 50 89 57 ou par mail à [sophie.ducardonnet@seine-eure.com](mailto:sophie.ducardonnet@seine-eure.com)

